

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



BELGIQUE
La Libre

DH
LES SPORTS+



ville la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CATHOLIQUE TILLYSBOOM

Revue de presse du jeudi 20 août 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE



“Une sortie du fossile est naturelle sur les plans climatique, économique, social et sanitaire”

ENVIRONNEMENT

Alors que les pompiers luttent toujours contre le feu dans les Hautes Fagnes, le ministre du Climat sort du silence.

C'était la bonne nouvelle du jour ce mercredi. L'incendie qui ravage les Hautes Fagnes depuis dimanche est désormais entièrement encerclé. Les moyens aériens ont intensifié les largages et les dernières personnes évacuées ont pu rentrer chez elles. La prudence reste toutefois de mise : plusieurs foyers couvent encore et le feu n'est pas officiellement éteint. L'occasion pour le ministre fédéral du Climat, Jean-Luc Crucke, de faire le point sur la situation, en long et en large. Entretien exclusif.

Pour commencer, quelle a été votre réaction, à chaud, en découvrant la catastrophe dans les Fagnes ?

Je pense que l'essentiel, à ce moment-là – et c'est toujours le cas –, était d'avoir une totale solidarité,

d'abord à l'égard de ceux qui sont victimes de cet incendie. C'est une catastrophe naturelle, écologique, économique, sociale et, à mon avis, également sanitaire. À ce moment-là, je trouve qu'il n'y avait pas lieu de surenchérir ni d'entrer dans la polémique. Au-delà de cela, j'ai évidemment eu une réaction de tristesse, parce que je connais bien les Hautes Fagnes. Je les ai souvent traversées à pied. Mais je ne peux pas m'empêcher non plus de me remémorer le fait que mon administration, le Cerac, avait, 'in tempore non suspecto', c'est-à-dire au premier trimestre 2025, alors que j'étais à peine ministre, sorti un rapport qui pointait clairement le risque de feux de forêt. Mais il pointait surtout ce que le Cerac considérait comme une forme d'impréparation, ou

en tout cas une préparation insuffisante face à ce risque. Et il arrive plus rapidement que ce que certains scientifiques avaient prévu.

Qu'avez-vous fait de ce rapport ?

À l'époque, j'ai adressé ce rapport à toutes les autorités, à tous mes collègues, qu'ils soient régionaux ou fédéraux. Et j'ai également demandé qu'on me réponde sur cette nécessité d'avoir – ce que je dis depuis très longtemps – une meilleure collaboration entre les entités.

“J'ai l'intention de réunir les sept ministres du climat à la rentrée”

Cet été est record et marquera les mémoires. On entend partout parler de “prise de conscience”. La ressentez-vous ?

On dit souvent qu'on a toujours tort d'avoir raison trop tôt. Si, pour une fois, on pouvait avoir raison d'avoir

eu raison trop tôt, cela ne me dérangerait pas. En toute honnêteté. Pour moi, l'été que nous venons de vivre doit au moins permettre à chacun de tirer deux grandes conclusions. La première ne concerne pas directement mes compétences : il faut s'adapter au monde qui est en train de changer sur le plan géopolitique. Le risque russe n'est pas illusoire. Nous avons également vu les bouleversements au Moyen-Orient. Mais la deuxième leçon que nous devons tirer, c'est qu'au-delà de l'adaptation à un monde qui change, il faut également s'adapter à un climat qui est en pleine métamorphose. Celui qui ne comprend pas cela aujourd'hui... À la base de tout cela, il faut revenir à l'essentiel : si nous vivons ce dérèglement climatique, c'est parce que nous avons massivement consommé des énergies fossiles.

Il faut donc y mettre fin ?

À un moment donné, la sortie du fossile est non seulement naturelle sur le

plan climatique, mais elle devient également naturelle sur les plans économique, social et sanitaire. Personne ne va me faire croire que les étés tels que nous les vivons aujourd'hui sont bons pour l'économie. Quelqu'un qui doit travailler par 40 degrés est forcément moins performant. Et il a déjà beaucoup de chance s'il est encore en état d'aller travailler le lendemain et qu'il n'est pas malade. Ce n'est donc pas bon pour l'économie et ce n'est pas bon pour la santé non plus. Cela entraîne également des dépenses supplémentaires de santé.

Qu'attendez-vous de vos partenaires de l'Arizona ?

Il y a évidemment plusieurs sensibilités au sein du gouvernement. Mais nous avons tous vécu le même été. Qu'il existe encore des gens qui soient plus sceptiques ou qui croient moins à certaines choses, c'est certain. Mais si, après ce que nous vivons, il n'y a toujours personne qui le ressent, alors je ne sais pas ce qu'il faut.

Avez-vous une proposition concrète à mettre rapidement

sur la table pour répondre à tous les défis auxquels cet été 2026 nous a confrontés ?

J'ai l'intention, à la rentrée, lorsque les choses se seront un peu calmées, de réunir les sept ministres compétents en matière de climat, d'environnement et de nature. Je veux les réunir pour que nous puissions faire le point et voir dans quelle mesure une collaboration peut exister. Je n'ai pas encore arrêté l'agenda.

Faudrait-il refédéraliser le climat ou revoir la répartition des compétences ?

Personnellement, j'ai toujours eu une position sur la question. J'ai toujours pensé que l'énergie et le climat gagneraient à être davantage traités au niveau fédéral. Mais ce n'est pas la situation institutionnelle actuelle. Pour être très clair : je pense que parler d'une septième réforme de l'État nous ferait perdre énormément de temps. La situation budgétaire ne le permet pas. Et les urgences qui sont devant nous, notamment l'urgence climatique, exigent surtout de la réflexion et une collaboration intelligente.

Theo Francken, son meilleur allié ?

Le ministre de la Défense n'est pas connu pour ses positions pro-climat. Mais le ministre du Climat lui trouve plusieurs qualités.

Jean-Luc Crucke a également évoqué les nécessités matérielles de la Belgique pour lutter contre les incendies, mais aussi sa relation avec Theo Francken, le ministre de la Défense.

Concrètement, on évoque énormément la qualité ou la suffisance du matériel belge en matière de lutte contre les incendies. Que faut-il absolument mettre en place en Belgique ? Les Canadiens ont-ils du sens chez nous, par exemple ?

Je ne peux que rappeler ce qui a été dit par le ministre de la Défense à cet égard et je partage son point de vue. D'abord, je le remercie, parce que ce qu'il m'avait écrit dans sa réponse à propos du rapport du Cerac, il l'a ensuite opérationnalisé. À l'époque, Theo Francken m'avait dit qu'il réfléchissait à l'achat d'hélicoptères qui pourraient également intervenir en matière de lutte contre les incendies. Ces hélicoptères ont été commandés et deux d'entre eux ont d'ailleurs été mobilisés. C'est intéressant parce qu'on voit bien qu'il y a eu un suivi de la part de ceux qui sont en charge des compétences. J'ai également entendu ce que Theo Francken a dit à propos d'autres types d'hélicoptères, notamment ceux utilisés par les Néerlandais, qui pourraient être plus

intéressants en termes de capacité et de volume d'eau transporté. Je pense qu'il a, une nouvelle fois, raison de poser la question. J'ai aussi entendu les réserves, pas uniquement du ministre de la Défense mais également de scientifiques, sur l'utilité d'un Canadair en Belgique. De pompiers également. Lorsque les Français parlent de deux Canadairs, on parle de montants qui peuvent atteindre environ 200 millions d'euros. Si c'est pour disposer d'un appareil que l'on ne peut pratiquement jamais utiliser, il faut évidemment se poser la question.

Vous êtes donc sur la même ligne que Theo Francken, qui n'est pas connu pour ses positions pro-climat...

J'ai rencontré Theo Francken le 23 juillet. Je lui avais demandé d'actualiser le protocole existant entre l'Intérieur et la Défense afin que, dans des situations extrêmes, que ce soit en matière de phénomènes météorologiques ou de feux, l'armée puisse intervenir. Il a marqué son accord pour que ce protocole soit actualisé et je lui ai dit que je participerais à cette actualisation. J'ai vu ses interventions très récentes et je pense qu'elles s'inscrivent totalement dans une prise de conscience. Je ne peux que l'en remercier.

Interview > Thibaut Van Hoof



Alors que les pompiers luttent toujours contre le feu dans les Hautes Fagnes, le ministre du Climat sort du silence.

© JEAN LUC FLEMAL

4 milliards d'euros débloqués pour l'action climatique ?

À l'heure où on parle d'économies et de mesures budgétaires impopulaires, l'urgence climatique pourrait ouvrir une fenêtre à la Belgique. "J'ai vu que la Commission européenne avait précisé les conditions dans lesquelles les pays pourraient bénéficier de certaines dérogations ou flexibilités par rapport aux règles du Pacte de stabilité. Vous savez que, pour la Défense, il existe une possibilité à concurrence de 1,5 % du PIB de bénéficier d'une flexibilité budgétaire. Mais l'Europe a également précisé certaines possibilités en matière d'adaptation et de transition énergétique et que des flexibilités pouvaient concerner des initiatives permettant de sortir des énergies fossiles. Je vais

donc venir au gouvernement avec des propositions à cet égard, indique-t-il. Ici, on parle d'une marge pouvant aller jusqu'à 0,6 % du PIB sur trois ans, avec environ 0,2 % par an. Et 0,2 %, pour la Belgique, cela représente de l'ordre de 4 milliards d'euros par an." Jean-Luc Crucke veut s'inspirer d'une mesure prise par la France. "Je vais vous citer un exemple : les mesures sociales. Est-ce qu'on ne pourrait pas dire à certaines personnes qu'il existe une possibilité de les aider socialement si elles remplacent leur véhicule par une voiture électrique abordable, par exemple un modèle coûtant moins de 20 000 euros ?"

T.VH

Vous souhaitez revoir toute l'architecture fédérale de l'expertise climatique.

Qu'est-ce que cela signifie ?

À la fin du mois de septembre, je présenterai au gouvernement, comme le prévoit d'ailleurs l'accord de gouvernement, une refonte de l'ensemble de l'architecture fédérale de l'expertise climatique. Cela concerne le Cerac, l'IFDD - l'Institut fédéral pour le développement durable -, le Belgium Climate Centre et je proposerai d'associer à cette architecture l'IRM, l'Institut royal météorologique, qui dispose d'une compétence très spécifique. Et pas uniquement, comme on le croit trop souvent, pour prévoir la météo du lendemain. Pour moi, l'IRM est également un outil d'anticipation et de résilience. Je vois ce qui se passe en France avec Météo-France, au Royaume-Uni avec le Met Office ou aux Pays-Bas, où l'Institut météorologique est véritablement devenu un institut de prévision et un outil au service de la prévention et de la sécurité. Je crois donc que l'IRM a tout à fait sa place dans un attelage comme celui-là.

Interview > Thibaut Van Hoof

“Je suspends la fin de la nomination de profs”

ENSEIGNEMENT

À quelques jours de la rentrée scolaire, la ministre de l'Éducation fait le point sur ses projets.

Après une fin d'année mouvementée, Valérie Glatigny entame sa troisième rentrée.

La rentrée est déjà couverte par un préavis de grève, vous vous attendiez à ce que la colère soit toujours là ?

Il faudra voir comment ça se passe. J'espère qu'on aura une rentrée aussi sereine et apaisée que possible pour éviter d'avoir des élèves pris en otage. J'ai envoyé une invitation aux syndicats et aux fédérations de PO pour le 1er septembre. Si la demande syndicale est de revenir sur les mesures d'économies, il faut constater que cet été notre situation budgétaire ne s'est pas soudainement améliorée. Par contre, je suis tout à fait disponible pour discuter de certaines réfor-

volonté de mettre l'accent sur les compétences de base (calculer, lire et écrire) et d'envoyer un signal d'exigence. Ce n'est pas parce qu'on monte le seuil qu'on va automatiquement augmenter le nombre d'échecs sinon on ne pourrait plus jamais faire le pari d'une augmentation de la qualité. Les études internationales disent qu'il faut un seuil d'exigence plus élevé, qui soit clair et qui fasse l'objet d'un accompagnement renforcé des élèves. On en appelle au sens de l'effort des élèves (plus de CEB octroyé automatiquement) et on renforce l'encadrement des élèves.

“Je ne souhaite plus proposer d'économie.”

saire plus élevé de 5% pour les jeunes formés en quatre ans, deux périodes face classe en moins pour les profs dans leur première année et ceux qui ont au moins 60 ans. Au 1er septembre, le Code pénal révisé entre en vigueur.

Ce qui signifie pour les profs ?

S'ils sont victimes de pression, de violence verbale ou physique de la part d'un parent ou d'un élève et qu'ils portent plainte, il y a une poursuite systématique avec des sanctions plus lourdes. On reconnaît l'enseignant comme une figure d'autorité au même titre qu'un policier.

On en est où avec le CDI ?

On ne peut plus se permettre d'attendre étant donné la pénurie dans laquelle nous sommes. En 2027, les diplômés auront été formés en quatre ans. Cette année supplémentaire, c'est une formation de meilleure qualité. Nous voulons leur

L'objectif est d'assurer un contrat qui couvre toute une année civile afin d'éviter aux profs qui reçoivent leur C4 à la fin de l'année de se retrouver au chômage l'été sans savoir s'ils retrouveront des heures à la rentrée. Est-ce que ce sera d'août à août, de septembre à septembre ou d'octobre à octobre ? Pour le moment, les modèles sont à l'étude. Rien n'est stabilisé car on attend encore le retour de certaines fédérations de PO. On veut couvrir juillet-août sur le plan salarial.

Et la fin des nominations ?

Cela coûte car les pensions seront à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On parlerait de plusieurs centaines de millions d'euros d'ici à 2070 si le taux de cotisation patronale reste identique. J'ai été aussi loin que possible dans les négociations avec le Fédéral pour avoir un taux plus bas afin que ce soit tenable pour la FWB. En

On va pouvoir plus investir ?

On n'a pas désinvesti dans l'enseignement, on a juste essayé de casser l'emballage de la dette. On a très peu de marge ailleurs et nous ne pouvons pas lever l'impôt. C'est terriblement frustrant d'avoir une capacité d'investissement vraiment limitée.

Faudrait-il revoir le fonctionnement de la Fédération ?

La difficulté, c'est Bruxelles. Mais il y a une réflexion sur la fusion et je suis extrêmement favorable à ce qu'on l'ait. Mais si on attend une réforme institutionnelle, je pense qu'elle ne peut pas arriver rapidement toute souhaitable qu'elle soit.

On en est où dans la révision des rythmes journaliers ?

La Fondation Roi Baudouin va nous présenter les résultats de l'étude en septembre. On va la regarder avec beaucoup d'attention mais est-ce à la FWB de prendre en charge l'enfant dès 7h à

mes qui ont un impact organisationnel important.

La grosse difficulté a été de caser les deux périodes en plus pour les profs du secondaire supérieur avec pour certains la perte d'heures...

Il y a 2.100 départs naturels dans le secondaire supérieur. Les deux périodes en plus permettraient de ne plus avoir besoin de 1.300 ETP. On reste avec une pénurie. Au niveau macro, je ne suis pas inquiète. La plupart des profs vont retrouver leurs heures. Au niveau micro, c'est plus compliqué.

Vu le taux de réussite au CEB 2026, quel sera l'impact du seuil de réussite à 60% ?

On fait le pari d'une adaptation. Le tronc commun est arrivé en 6e primaire cette année. On a eu le premier CEB qui montre quand même une érosion du taux de réussite entre 2016 et 2026. Ça nous conforte dans notre

Quels sont vos projets ?

Je ne souhaite plus proposer d'économies dans l'enseignement. Les mesures positives arrivent en 2027 : CDI pour stabiliser les jeunes,

donner une perspective indéterminée pour ancrer ces jeunes rapidement dans le métier afin qu'ils puissent construire leur vie.

Ça fonctionnerait comment ?

l'absence de réponse claire, c'est en suspens et probablement qu'on n'arrivera pas à la fin des nominations d'ici la fin de la législature. On ne veut pas plomber les finances de la Fédération.

17h-18h ? Il faut pouvoir assurer une égalité des chances mais si on nous demande de prendre en charge absolument tous les coûts que peut générer l'éducation d'un enfant, ce n'est pas réaliste. Ça se fera au détriment de la qualité de l'enseignement parce que l'argent de l'enseignement sert avant tout à recruter des enseignants, financer des écoles et assurer l'encadrement des élèves.

Lier les allocations familiales à la présence à l'école pour lutter contre le décrochage scolaire, qu'en pensez-vous ?

Faire jouer un plus grand rôle aux parents dans la détection de l'absentéisme et du décrochage scolaire, j'y suis favorable. L'éducation est une tâche conjointe, ce n'est pas juste la tâche de l'école. C'est tout l'objet du contrat École-Société que je souhaitais mettre sur pied.

Zhen-Zhen Zveny



■ Valérie Glatigny, ministre de l'Éducation, promet un CDI pour 2027. © JEAN LUC FLEWAL

Alysse Food ferme : 108 emplois perdus

SENEFFE

L'annonce a été faite ce midi au personnel de l'entreprise, pas récompensé malgré ses efforts. L'échéance est fixée au 31 octobre.

Coup de massue ce mercredi midi à Seneffe. La direction d'Alysse Food et du groupe Roullier a annoncé aux délégations syndicales la fermeture de l'entreprise spécialisée dans la fabrication de produits de boulangerie et de pâtisserie. À la clé : la suppression de 108 emplois, dont 22 employés et 86 ouvriers.

Un conseil d'entreprise extraordinaire a été réuni dans la foulée afin d'informer l'ensemble du personnel de ce projet de licenciement collectif. La direction souhaite aller vite et a fixé l'échéance au 31 octobre 2026. Un calendrier de rencontres avec les représentants des travailleurs doit désormais permettre d'entamer la procédure et de négocier les conditions de départ.

L'an dernier, une partie du site avait fermé ses portes. La perte de gros clients a été fatale.

Pour les syndicats, cette annonce n'est malheureusement pas une surprise totale. Alysse Food fait face depuis plusieurs années à des difficultés économiques persistantes. *"Il y a un an, une partie de l'entreprise a été fermée. On avait réussi à sauver des emplois et les travailleurs avaient fait de gros efforts. Il y a eu des investissements dans l'autre site, mais la perte de plusieurs gros clients a incité*

la direction à fermer définitivement l'entreprise", explique Giovanni Buscemi, secrétaire permanent Setca.

En septembre 2025 déjà, Alysse Food avait été au centre d'un important conflit social, sur fond de difficultés économiques et de restructuration. La direction pointait alors notamment l'augmentation des coûts de production, des matières premières, de l'énergie et de la main-d'œuvre, ainsi que des pertes financières devenues particulièrement difficiles à absorber.

Cette fois, c'est donc l'ensemble du site qui va fermer ses portes. La société n'est toutefois pas déclarée en faillite, insiste le syndicaliste. Une différence importante pour les travailleurs concernés : les préavis devront être pris en charge par l'employeur. Le plan social négocié l'an dernier prévoyait en effet une durée de 24 mois.

La question d'une éventuelle reprise s'est également posée. Plusieurs candidats auraient manifesté leur intérêt pour Alysse Food. *"Six candidats repreneurs s'étaient manifestés, mais un seul a finalement déposé une offre. Celle-ci était inférieure aux demandes des patrons d'Alysse Food"*, précise Giovanni Buscemi.

Pour les 108 travailleurs concernés, commence désormais une période particulièrement difficile, avec une fermeture annoncée pour la fin du mois d'octobre.

Cedric Ketelair



ALYSSE FOOD CESSE SES ACTIVITÉS, UN COUP DE MASSUE POUR LES 108 TRAVAILLEURS RESTANTS : « ON SAVAIT QUE ÇA ALLAIT MAL MAIS ON ESPÉRAIT UN REPRENEUR »

L'annonce a été faite ce mercredi au personnel d'Alysse Food à Seneffe : celle d'une cessation pure et simple des activités. « C'est l'entreprise qui va organiser cette fermeture sur base des procédures prévues » explique Olivier Buyse pour la CSC Alimentation. « Au-delà, ce nouveau drame social frappe directement 108 familles »

MARTINE PAUWELS

A Seneffe, l'entreprise agroalimentaire Alysse Food est spécialisée dans des produits de boulangerie/pâtisserie d'inspiration américaine, destinés aux acteurs de la distribution, de la restauration et de la boulangerie. Fondée en 1995 à Seneffe, la société avait été reprise en 2019 par le groupe français Roullier (Paticco). En 2025, la société avait déjà vécu une situation très tendue sur le plan social...

Le 15 mai 2025, la direction avait en effet annoncé un licenciement collectif dans le cadre de la loi Renault : 92 emplois sur la sellette sur un total d'environ 210. Après des semaines de discussions difficiles, le conflit s'était envenimé avec un blocage et une grève dès le 15 septembre. Début octobre, la direction brandissait la menace d'une procédure d'insolvabilité faute d'accord. Finalement, un plan social avait été signé les 16-17 octobre confirmant 92 départs (dont des volontaires) et le maintien de 117 emplois, via le regroupement des lignes de production sur un seul site, avec accompagnement des travailleurs impactés.

ment. Les investissements réalisés dans son outil de production et ses ressources humaines, ainsi que les actions de restructuration menées n'ont pas permis de rétablir une situation économique stable. Parallèlement, les recherches engagées afin d'identifier un repreneur n'ont pas abouti. Dans ce contexte, les représentants du personnel ont été informés ce mercredi de l'intention de la société de procéder à un licenciement collectif et à une fermeture de l'entreprise » annonce la direction de l'entreprise.



« Beaucoup espéraient encore une possible reprise ou un partenariat pour sauver l'outil »

Olivier Buyse
PERMANENT CSC ALIMENTATION

procédure » ajoute-t-elle encore.

« Les travailleurs et nous, syndicats, savions évidemment que la situation devenait de plus en plus compliquée. Mais beaucoup espéraient encore en une possible reprise ou un partenariat pour sauver l'outil » retrace Olivier Buyse, secrétaire permanent CSC Alimentation. « Le marché et la concurrence nécessitaient des investissements conséquents pour tenir le cap. Mais d'après ce qui nous a été dit et — selon la direction — malgré de nombreux contacts, aucune piste viable n'aurait abouti ».

CERTAINS TRAVAILLEURS ONT 20 ANS D'ANCIENNETÉ

Pour rappel, en mai 2025, la direction de l'entreprise avait justifié son intention de se séparer d'une partie très importante de son personnel sur le site seneffois, soit 92 effectifs sur 210, en invoquant des pertes récurrentes (6 millions € de pertes en 2023 et 5 millions € en 2024), la diminution du volume de la clientèle, tout en soulevant la question de la vétusté du matériel de production. Enfin, la hausse du prix des matières premières depuis la crise énergétique et la guerre



dont 80 % d'ouvriers et des indépendants qui eux, n'entrent pas de la même manière dans le cadre du plan de fermeture. « Nous sommes actuellement dans l'expectative en tant que syndicats car le gouvernement a modifié la législation en vigueur dans ce cas de figure. Des rendez-vous ont déjà été pris mais nous devons débroussailler les informations compte tenu de ces changements. En tout cas, il apparaît que c'est l'entreprise qui devra organiser tout ce qui concerne les préavis, l'accompagnement des travailleurs, la cellule de reclassement... On ne parle en effet pas de curateur à ce stade ». Notre interlocuteur revient sur le choc que cette nouvelle représente pour les 108 travailleurs, « et par là même, pour autant de familles. La grande majorité des employés habite dans un rayon

APRÈS SYNGENTA, CETTE FERMETURE EST UN NOUVEAU COUP DUR POUR L'EMPLOI



Bénédicte Poll réagit. © D.C.

La nouvelle est particulièrement difficile à encaisser à Seneffe. Pour la bourgmestre Bénédicte Poll (LB/MR), la priorité sera notamment de voir comment la commune peut faciliter l'accompagnement des travailleurs. La fermeture annoncée d'Alysse Food intervient dans un contexte déjà compliqué pour l'emploi dans l'entité, quelques

mois après l'annonce de la future fermeture, en 2027, de Syngenta. Deux situations qui ne sont pas identiques, souligne Bénédicte Poll, mais qui ont un point commun : « C'est une perte d'emplois conséquente sur notre territoire. »

Face à ce type de décision prise par une entreprise privée, les possibilités d'intervention directe d'une commune restent toutefois limitées. Dans le dossier Syngenta, Bénédicte Poll avait ainsi pris contact avec la direction afin de suivre les différentes étapes de la procédure Renault et de déterminer à quel niveau la commune pouvait éventuellement intervenir. Au moment de notre entretien, ce mercredi, elle n'avait en revanche pas encore pu échanger avec la direction d'Alysse Food suite à l'annonce de la fermeture

UN RÔLE DE FACILITATEUR

Si la commune ne peut évidemment pas se substituer à l'entreprise et aux partenaires sociaux dans le cadre de la procédure de licenciement collectif, la bourgmestre estime qu'elle peut notamment jouer un rôle de facilitateur lorsque se posera la question de l'avenir professionnel des travailleurs.

« L'objectif sera de voir, avec les différents acteurs compétents, comme le cabinet du ministre Jeholet, ou IDEA, comment accompagner et orienter les personnes qui perdront leur emploi vers d'autres entreprises et opportunités professionnelles. »

La fermeture d'Alysse Food représente par ailleurs un nouveau coup porté au tissu économique de Seneffe, au-delà du drame humain vécu par les travailleurs et leurs familles. « Nos pensées vont d'abord aux travailleurs et aux familles. Si j'ai bien compris, la possibilité d'une reprise des activités par un autre acteur n'est pas d'actualité. » ■

Mais ce mercredi 19 août, la direction a annoncé la cessation pure et simple des activités de l'entreprise seneffoise.

UNE ANNONCE DE LA DIRECTION CE MERCREDI

« Confrontée depuis plusieurs années à des difficultés économiques persistantes, marquées par des pertes financières récurrentes et une augmentation des coûts de production, Alysse Food a vu sa situation économique et financière se dégrader durable-

Une déclaration faite aux travailleurs et aux représentants du personnel, qui marque l'ouverture d'une procédure d'information/consultation. « La Direction est consciente de l'impact d'une telle annonce pour les salariés concernés et leurs familles. La priorité est d'accompagner les collaborateurs dans le respect du dialogue social, des obligations légales et des dispositifs d'accompagnement prévus dans le cadre de cette

en Ukraine, plombaient fortement la situation. Le chocolat (et les matières à base de chocolat) figure parmi les produits ayant connu la plus forte hausse en 2024 et 2025. Cette tendance concernait aussi le beurre, le sucre et la farine. Les préparations aux fruits, bien que moins souvent citées, étaient également impactées par l'augmentation du coût du sucre et de la transformation. À ce jour, Alysse Food employait encore 108 personnes

proche de l'entreprise de Seneffe, et ce sont à nouveau plusieurs centaines d'habitants de la région du Centre qui vont être touchés très durement ». L'entreprise avait ouvert ses portes en 1995 à Seneffe et beaucoup de travailleurs ont 20 ans d'ancienneté et y ont fait toute leur carrière. La question de leur formation pour retrouver un nouvel emploi, suite à cette fermeture, est évidemment cruciale. ■

Cela signifie que les 108 travailleurs concernés aujourd'hui pourraient, au minimum, bénéficier des avantages extralégaux négociés il y a un an, en plus de leurs droits légaux. « On avait négocié, de mémoire, 1.000 euros brut par année d'ancienneté. »

”

« Le plan social négocié par les syndicats en 2025 est, logiquement, toujours d'application »

Mais les syndicats ne comptent pas nécessairement s'en contenter. « Ce n'est pas parce qu'on l'a négocié il y a un an qu'on n'a pas demandé de rouvrir ce plan social et essayer d'aller chercher quelque chose en plus », prévient Giovanni Buscemi. « Les travailleurs qui avaient échappé à la première vague de licenciements ont consenti des efforts durant cette dernière année afin de maintenir l'activité. Si les clients ne reviennent pas ou si, au niveau commercial, les investissements n'ont pas été faits là où ils devaient l'être, ce n'est pas de la faute des travailleurs. » Un autre problème se pose désormais : celui de l'accom-

pagnement des travailleurs qui perdront leur emploi. Lors de la restructuration précédente d'Alysse Food, une cellule de reconversion avait pu être mise en place. Mais Giovanni Buscemi rappelle que ce dispositif wallon n'est désormais plus accessible

LES CELLULES DE RECONVERSION, C'EST FINI

« Les dernières en date, ce sont Cora et Alysse Food l'an dernier : elles ont été parmi les dernières cellules de reconversion que nous avons pu mettre en place. Aujourd'hui, à part de l'outplacement et des cellules d'accompagnement, qui ne sont pas des cellules de reconversion, cela va être compliqué », regrette-t-il. Pour le SETCa, après l'annonce de la future fermeture de Syngenta en 2027, celle d'Alysse Food constitue un nouveau coup porté à l'emploi dans la région du Centre. « Ce n'est pas très bon. Ce sont 108 personnes de plus, 108 familles qui vont se retrouver de main confrontées au chômage. » ■



« Ils auraient pu déclarer la faillite ; ils prennent leurs responsabilités »

CEDRIC LOBELLE

Le syndicat socialiste entend désormais rouvrir les négociations sur le plan social. « Ils auraient pu clairement déclarer la faillite et lancer la patate chaude au secteur. Là, ils prennent quand même leurs responsabilités », réagit Giovanni Buscemi, permanent SETCa-Centre, quelques heures après l'annonce. Outre la direction locale, un représentant français du groupe Roullier avait fait le déplacement. « Après la restructuration menée en 2025, ils ont réalisé pas mal d'investissements, à hauteur de presque 12 millions d'euros. Mais ils ont perdu de gros clients et n'ont pas réussi à en retrouver de nouveaux pour étoffer leur portefeuille », rapporte le permanent syndical.

« ILS VONT PAYER CE QU'ILS DOIVENT »

La direction a donc annoncé son intention de mettre un terme aux activités au 31 octobre. Les 108 personnes encore occupées sur le site sont concernées. « On rentre à nouveau dans un licenciement collectif, mais cette fois avec une fermeture et une cessation d'activité », résume Giovanni Buscemi. Dans le scénario annoncé, l'entreprise reste responsable du paiement des indemnités auxquelles les travailleurs ont droit. « Ils auraient pu déclarer une faillite. Dans ce cas, on serait passé par un fonds, avec des interventions plafonnées. Ici, ils veulent encore faire l'investissement nécessaire pour payer ce qu'ils doivent aux travailleurs, avec leurs préavis », explique-t-il.

Giovanni Buscemi souligne également que, malgré les importantes difficultés financières rencontrées par Alysse Food, les salaires ont toujours été versés. « Il n'y a jamais eu de problème de paiement des salaires. Il faut aussi le leur reconnaître. Pour moi, ils prennent une décision en bon père de famille. » Autre particularité : lors de la restructuration de 2025, les syndicats avaient obtenu que le plan social négocié à l'époque reste valable durant 24 mois. « Dans la logique, ce plan social est donc toujours d'application. »

SOIGNIES

Une balade entre histoire, légendes et pierre bleue

La pierre bleue sera au cœur d'une balade contée organisée ce samedi 22 août dans les rues de Soignies. Entre géologie, histoire, légendes et imagination, des comédiens vont emmener le public dans une balade captivante.

Découvrir Soignies en remontant le temps grâce à sa célèbre pierre bleue : c'est le principe de « Voyage au cœur du temps », une balade contée organisée ce samedi 22 août dans le centre-ville. Durant cette soirée, la pierre bleue servira de fil conducteur pour parcourir l'histoire de Soignies. Pré-

sente depuis des siècles dans les monuments, les habitations et les paysages de la ville, elle permettra aux participants de découvrir le patrimoine local sous un autre angle.

DES COMÉDIENS AU FIL DES RUES

Le voyage proposé remontera même bien plus loin dans le passé, à une époque où la région était recouverte par une mer chaude et peuplée de créatures aujourd'hui disparues.

Tout au long du parcours, des comédiens accompa-



Et si vous remontiez le temps à Soignies ? © Ville de Soignies

gneront les participants dans les rues, sur les places et devant les monuments sonégiens. Le récit mêlera plusieurs univers : géologie, histoire, légendes et imagination. Une manière de ra-

conter les différentes époques traversées par la ville en prenant la pierre comme fil conducteur. Plusieurs départs seront organisés afin de répartir les participants au cours de la

soirée. Le premier est prévu à 18h et le dernier à 20h, avec un départ toutes les 30 minutes. Le rendez-vous est fixé à l'Office communal du Tourisme, situé rue du Lombard, 2, à Soignies. La balade est accessible gratuitement aux enfants de moins de 13 ans. À partir de 13 ans, le prix est fixé à 6 euros. Le nombre de participants étant limité, une réservation est nécessaire via le site de l'Office communal du Tourisme de Soignies. ■

À noter : plus d'informations sur visitsognies.be.

La bbox, source d'embarras de circulation et de nuisances, va être déplacée

« Des automobilistes vont jusqu'à s'engueuler ! » Il y a quelques mois, Jacques dénonçait les nuisances causées par l'installation d'une bbox sur l'avenue de la Déportation à Écaussinnes. Le bourgmestre, Sébastien Deschamps (Ensemble), annonce son déplacement vers une zone « à forte fréquentation et facilement accessible ».

LORE THOUVENIN

En mars dernier, Jacques Limbourg, riverain de l'avenue de la Déportation à Écaussinnes, poussait un coup de gueule contre l'installation récente d'une bbox, un distributeur à colis installé devant le bureau de poste.

Première incompréhension de sa part : son esthétique. « Imaginez, dans une rue où ce qui domine, c'est la pierre bleue et la brique, on met un gros bazar en plastique », nous avait-il confié. Mais surtout, « le problème majeur, c'est la mobilité ! L'avenue de la Déportation conduit à la gare d'Écaussinnes, puis plus loin, vers les autoroutes... C'est un passage important, un axe majeur. Les gens ne vont pas faire 150 mètres pour aller chercher un colis. On se gare en double file, sur la gauche, sur les lignes blanches... Ils en ont tous pour 30 secondes... » Un comportement qui agace :

« Il y a déjà eu des automobilistes qui se sont engueulés. Ça crée un tas de nuisances. » Pour ce riverain, une seule solution s'imposait : déplacer la structure ailleurs.



« Nous étions conscients que l'endroit n'était pas adéquat »

Contactée, bpost avait expliqué que la bbox « se trouve le long de la voirie, sans empiéter sur le trottoir, devant un bâtiment appartenant à bpost, un emplacement qui nous semblait logique et sans

impact pour les riverains », mais se disait ouverte à la discussion avec la commune. Les autorités communales, elles, allaient se pencher sur le problème. « Nous sommes conscients que l'endroit n'est pas adéquat. »

DIRECTION LA GARE

C'est chose faite, nous annonce le bourgmestre Sébastien Deschamps (Ensemble). Il souligne que la suppression pure et simple de la bbox n'était pas sur la table : « C'est un service de proximité utile pour nos citoyens. » Les deux instances se sont mises autour de la table, rejointes également par des interlocuteurs de la SNCB et d'Infrabel, et « bpost a confirmé la mise en œuvre du déplacement de cette installation vers le plateau de la gare d'Écaussinnes, à proximité immédiate du bâtiment actuellement occupé par la Croix-Rouge. C'est un lieu à forte fréquentation et facile-



L'installation sera déplacée vers le plateau de la gare. © C.M./D.C.

ment accessible. » Le déplacement sera pris en charge par bpost.

Les nuisances que connaissent Jacques et ses voisins devraient donc s'arrêter. Et sur la nouvelle implantation, l'aménagement sera pensé pour générer le moins de désagréments possible. « Elle permettra de maintenir un service de retrait de colis accessible à la population, tout en améliorant l'intégration de l'équipement dans son environne-

ment. L'emplacement retenu permettra également de prévoir deux places de stationnement temporaires dédiées au retrait des colis, afin de faciliter leur accès aux usagers. » Enfin, après le départ de la bbox de l'avenue de la Déportation, Sébastien Deschamps affirme que les équipes communales veilleront à la bonne remise en état des lieux. « bpost procédera à la remise en état de l'escalier du perron du bureau de poste. » ■

Reprise des travaux chaussée Brunehault, après le quiproquo : « Il y a urgence ! »

Après le quiproquo de lundi, ORES est finalement intervenue ce mercredi et travaillera jusqu'à vendredi sur la chaussée Brunehault à Morlanwelz. Des déviations sont prévues. Explications avec le bourgmestre Jean-Charles Deneufbourg (PS).

AUDREY CADOR

La chaussée Brunehault sera finalement bien en travaux cette semaine à Morlanwelz. Après le quiproquo survenu lundi, qui avait entraîné une fermeture imprévue de la voirie, ORES doit intervenir de ce mercredi 19 au vendredi 21 août inclus. Cette fois, le chantier a pu être organisé avec les différents services concernés.

L'intervention se déroulera à hauteur du croisement avec la rue Notre-Dame. Elle concerne une conduite de gaz qui doit être remplacée rapidement. « ORES nous a contactés pour effectuer le remplacement d'une conduite de gaz sur la chaussée Brunehault. Cela ne pouvait pas attendre juin 2027. Les travaux représentaient une certaine urgence », explique Jean-Charles Deneufbourg (PS), bourgmestre de Morlanwelz.

LE CHANTIER DE LUNDI AVAIT ÉTÉ STOPPÉ

Cette intervention permet aussi de comprendre ce qui s'était produit lundi sur ce même axe. Des travaux avaient débuté alors que la commune

n'avait pas eu le temps de mettre en place toutes les mesures nécessaires à la fermeture de la chaussée.

Le bourgmestre avait parlé d'un « quiproquo ». La situation avait rapidement été corrigée et la circulation rétablie. Le chantier n'était donc pas abandonné, mais reporté de quelques jours afin de pouvoir l'organiser correctement. « On a vite rectifié le tir pour qu'ils puissent intervenir mercredi, jeudi et vendredi. Ainsi, la chaussée sera libérée pour la rentrée des classes », précise Jean-Charles Deneufbourg.

Selon le bourgmestre, l'intervention se déroule au même endroit que celle qui avait été entamée lundi. « A priori, ils devraient aller rejoindre une conduite qui se trouve au carrefour Notre-Dame », ajoute-t-il.

Ce délai de deux jours a surtout permis à la commune de préparer les conséquences du chantier sur la circulation et d'informer les différents acteurs. « On a traité l'urgence avec les services des travaux et de la mobilité pour tout mettre en place et prévenir tout le monde. Dès qu'on bloque une rue, il faut préve-



« Ainsi, la chaussée sera libérée pour la rentrée des classes », précise le bourgmestre. © DC/DR



“
« Dès qu'on doit bloquer une rue, il faut prévenir les TEC, les riverains, la zone de secours et refaire un plan de mobilité et de circulation »

nir les TEC, les riverains, la zone de secours et refaire un plan de mobilité et de circulation », détaille le bourgmestre.

C'est précisément cette préparation qui n'avait pas pu être réalisée avant l'intervention de lundi. Cette fois, un itinéraire de déviation a été établi pour les trois jours de chantier.

LES COMMERCE RESTENT ACCESSIBLES

Dans les deux sens de circulation, les automobilistes seront déviés par la rue Saint-Eloi, la place de Carnières et la rue du Beaugard.

Les habitants de la rue Notre-Dame pourront toujours re-

joindre leur domicile pendant les travaux. Le tronçon de la rue Fontaine du Soldat menant vers la chaussée Brunehault sera quant à lui accessible dans les deux sens, mais signalé comme une voie sans issue.

La commune précise également que les commerces resteront accessibles durant toute la durée de l'intervention. Sauf changement, le chantier doit donc prendre fin vendredi 21 août, avec l'objectif de rendre entièrement la chaussée avant la rentrée scolaire. ■

LA RENTRÉE SOUS HAUTE TENSION DE VALÉRIE GLATIGNY : « NOTRE SITUATION BUDGÉTAIRE NE S'EST PAS SOUDAINEMENT AMÉLIORÉE »

À quelques jours de la rentrée scolaire, la ministre MR de l'Éducation nous donne ses priorités pour une année qu'elle espère sereine et apaisée. Elle dit aussi vouloir tendre la main aux syndicats, mais ça ne signifie pas revenir sur les économies décidées...



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

Valérie Glatigny, quel est l'état d'esprit de la ministre de l'Éducation avant cette rentrée ?

Je souhaite une rentrée sereine et apaisée. Parce qu'il y a une série de mesures nouvelles qui entrent en vigueur et qui vont demander beaucoup d'attention de notre part : le test CLE en début de 4^e primaire, le rehaussement des seuils de réussite (CEB, CE1D...). Des mesures qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Je viens de reprendre contact avec les organisations syndicales et les fédérations de pouvoirs organisateurs pour leur proposer une rencontre le 1^{er} septembre, avant de reprendre les échanges qu'on avait toutes les six semaines. J'ai proposé au gouvernement, avant les vacances, un nouveau modèle de dialogue puisqu'on a entendu qu'il y avait une volonté de plus de dialogue de la part des acteurs (...) Je compte relancer un comité d'avis où on vérifie la soutenabilité pratique des réformes.

Il faut néanmoins bien s'entendre sur ce que veut dire ce dialogue. À l'écoute des acteurs de l'enseignement, d'accord, mais sans oublier les priorités politiques décidées avec mon partenaire de gouvernement, et

j'ai hérité et qui se trouve sur ma feuille de route. Il y a un sentiment de fatigue sur le terrain qui, je pense, est légitime. Dans ce dialogue-là, il faudra pouvoir continuer à entendre des demandes de report, comme on l'a fait avec le décret de lutte contre le décrochage scolaire, reporté d'un an en secondaire.

Je vais créer un « LAB écoles ». L'idée, c'est de consulter, à chaque fois, 100 enseignants et de faire des rencontres par province (la première, le 3 octobre à Bruxelles ; il y en aura 10 jusqu'à mi-décembre, dans chaque province. Dix thématiques seront proposées : le numérique, les rythmes journaliers, la simplification administrative, etc. Ndlr). Un marché public a été lancé au niveau de l'administration pour mettre sur pied ce mécanisme. Les enseignant(e)s, que je ne choisirai pas, seront invité(e)s à me faire part de leurs suggestions, de leurs attentes.

”

« Je vais créer un 'LAB écoles'. L'idée : aller, chaque fois, à la rencontre de 100 enseignants et être à leur écoute »

Valérie Glatigny
MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Une rentrée sereine et apaisée, ce n'est pas gagné si l'on écoute les syndicats : la colère est toujours là. Craignez-vous une nouvelle année scolaire un peu chaotique ?

Je leur tends la main, mais si la demande est de revenir sur les mesures d'économie qui ont été décidées, malheureusement, notre situation budgétaire ne s'est pas soudainement améliorée. Là, il y a très peu de marge de manœuvre. Par contre, des demandes relatives à plus de prévisibilité dans le calendrier des réformes, à plus de dialogue en amont de celles-ci, je peux y répondre positivement.

En parlant des jeunes enseignants, ne faut-il pas craindre des effets pervers liés à l'exigence de faire prestare aux profs du secondaire supérieur deux heures de plus par semaine ? On a des témoignages de jeunes qui disent vouloir se réorienter...

Ce n'est pas ce que les chiffres nous montrent. C'est une mesure à la fois budgétaire et de lutte contre la pénurie d'enseignants. N'oubliez pas qu'il y a beaucoup d'heures de fourche dans les écoles. Ce que disent

les chiffres, c'est que cette mesure va permettre de ne plus recruter 1.300 équivalents temps plein (ETP) et que 2.170 ETP dans le secondaire supérieur partent chaque année. On voit immédiatement qu'il n'y a pas de risque de perte d'emploi. Je peux comprendre les craintes des enseignants temporaires qui vont perdre des heures au profit d'enseignants nommés et prioritaires mais j'ai pris deux mesures de protection : le gel des réaffectations, pendant toute l'année, pour les temporaires et le gel des

rémunérations, jusqu'en décembre, pour les temporaires prioritaires que l'on veut à tout prix garder dans l'enseignement. Avec ces deux mesures, je suis confiante : tout le monde va retrouver ses heures (...) Les réaffectations, il y en a chaque année ; il y a des enseignants qui n'ont plus du tout d'heures et c'est pour ça que je veux mettre en place le CDI dès 2027, pour arrêter cette instabilité, ce sentiment d'être ballotté entre les écoles.

En septembre, il y aura, pour la première fois, le test CLE. C'est un point d'attention important de cette année scolaire ?

La priorité des priorités, ce sont les compétences de base. Les résultats du CEB s'érodent. L'an dernier,



ça, c'est ma feuille de route. Une feuille de route démocratiquement établie puisqu'on a une majorité pour la mettre en œuvre.

Il y a une volonté de plus de dialogue, aussi une fatigue des réformes, des inquiétudes par rapport à ce qu'elles impliquent. Vous pouvez l'entendre, ça ?
Oui, bien sûr, mais je rappelle que l'arrivée du tronc commun en 1^{re} secondaire, cela fait partie du Pacte d'excellence dont

Soyons clairs : cette initiative ne bypassera pas les rencontres avec les syndicats, mais je pense qu'il y a une demande constante des enseignants d'être écoutés par leur ministre et par le pouvoir politique en général (...) Des rencontres sont prévues avec des parents, avec des élèves. L'idée, c'est de relancer, par exemple, les contacts avec le Comité des élèves francophones. Il y aura d'autres initiatives.



Valérie Glatigny dit vouloir rester à l'écoute des syndicats et des enseignants. © Photo News

pour la première fois, le CEB a concerné des élèves qui ont suivi tout le tronc commun et on a quand même vu une érosion du taux de réussite. Il y a là une petite inquiétude. Il y a aussi le rehaussement du seuil de réussite de 50 à 60 % pour le CEB, le CE1D, le CESS. L'idée, c'est d'envoyer un signal d'exigence. Nous voulons un changement de stratégie dans le chef des élèves, des parents et des enseignants : on ne veut plus d'un

Nous avons renforcé l'accompagnement personnalisé en secondaire, ainsi que l'accompagnement renforcé pour un élève en échec au CEB. Si la 1^{re} secondaire différenciée disparaît (c'est une mesure du Pacte d'excellence, je ne l'ai pas décidée), on a gardé tous les moyens de ce premier degré différencié. Cela n'a pas de sens de rehausser le seuil de réussite si on ne rehausse pas l'accompagnement des élèves.

Le Pacte d'excellence faisait aussi le pari de la réduction de moitié du redoublement à l'horizon 2030. Cet objectif est-il encore atteignable alors que, par exemple, vous avez rétabli le redoublement en 6^e primaire ?

C'est toujours l'objectif mais il faut s'entendre sur ce que le redoublement signifie. Le supprimer, c'est comme casser le thermomètre : ça ne fait pas baisser la température. Nous tendons tous vers une diminution du redoublement mais ça ne peut être un passage automatique. Réussir son année, c'est s'assurer que l'élève a acquis les compétences de base. C'est capital. S'il n'y a d'autre possibilité pédagogique que de faire redoubler un élève, il faut pouvoir le faire.

Je fais confiance aux enseignants, qui sont des professionnels, pour évaluer si le redoublement sera vécu comme une deuxième chance, alors il peut être utile, ou s'il va être vu comme une punition, auquel cas, ça n'a pas de sens si on représente la matière de la même façon (...) C'est une solution pédagogique parmi d'autres qui mérite d'être explorée. La lutte contre le redoublement ne peut pas être qu'un objectif budgétaire.

Du redoublement au décrochage scolaire... Là, les chiffres sont vraiment inquiétants. Qu'est-ce qui est prévu pour le combattre ?
APP100 est la nouvelle application de gestion des présences qu'on va déployer cette année, qui permettra de détecter rapidement l'absence d'un élève et d'alimenter automatiquement son dossier. On verra aussi à quel moment il décroche, est-ce toujours au même cours, etc. On pourra agir au plus vite et ne pas laisser un décrochage s'installer.

Dernière question : vous confirmez qu'il n'y aura pas de nouvelles économies dans l'enseignement d'ici 2029 ?

Je confirme que je n'en proposerai plus ; l'enseignement a fait sa part et je ne dis pas que ce n'est pas le cas ailleurs à la Fédération. Dès 2027, les bonnes nouvelles arriveront : des réinvestissements, limités au début, pour ne pas plomber à nouveau nos finances. ■

”

« Je tends la main aux syndicats, mais si leur demande est de revenir sur les mesures d'économie décidées, il y a là très peu de marge de manœuvre »

Valérie Glatigny
MINISTRE DE L'ÉDUCATION

CEB réussi automatiquement, avec des taux de réussite de 95 %, pour ensuite avoir des élèves qui sont en échec en 1^{re} secondaire. Nous voulons nous assurer de l'acquisition de compétences de base qui permettront aux élèves de progresser sans difficulté au niveau supérieur.

Le CDI pour les jeunes, c'est en 2027 ; la fin des nominations, ce sera probablement après 2029

C'était l'annonce d'une révolution, il y a deux ans : des CDI pour stabiliser les jeunes enseignants, mais aussi la fin des nominations. Qu'en est-il à la veille de cette rentrée scolaire 2026 ? La ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR), s'appête à valider la première partie de ce plan.



© Istock

DÈS 2027

« Dès la rentrée scolaire de 2027, les nouveaux enseignants bénéficieront d'un CDI », confirme-t-elle. « C'était dans notre feuille de route gouvernementale et c'est pour moi essentiel de stabiliser un jeune dans le métier ou une personne qui rejoint l'enseignement. Pour éviter qu'un sur trois parte dans les cinq ans. Pour en finir avec ces enseignants temporaires qui, chaque année, fin juin, reçoivent leur C4. Ou à la fin de leur remplacement d'une personne nommée. Il faut en finir avec cet énorme désavantage du métier. »

Parmi les premiers bénéficiaires, ces jeunes qui auront été formés en quatre ans (au lieu de trois). « A priori, ils seront mieux formés et on veut à tout prix les retenir

dans le métier ; on veut qu'ils puissent s'installer dans leur vie en ayant une perspective à long terme dans l'enseignement », insiste la ministre. « Je ne suis pas restée longtemps dans le métier, pas parce que je ne l'aimais pas, au contraire, mais à cause de cette forte instabilité. Deux courriers sur trois que je reçois d'enseignants me viennent de temporaires... Attendre plusieurs années le Saint Graal de la nomination, c'est un modèle de carrière qui n'est plus suffisamment attrayant pour les jeunes. Il y a là urgence à agir. »

FIN DES NOMINATIONS ?

La seconde partie du chantier, la fin « du Saint Graal des nominations », c'est pré-

vu également ? « Il y a un coût d'ici 2070 qui va dépendre du taux de cotisation patronale demandé. S'il restait identique à celui d'aujourd'hui, on parlerait de plusieurs centaines de millions d'euros », explique Valérie Glatigny. « J'ai négocié longtemps avec le fédéral pour trouver un taux de cotisation patronale acceptable pour les finances de la Fédération. Je suis allée aussi loin que possible dans ces négociations, mais en l'absence de réponse claire du fédéral, je ne peux plus attendre pour lancer le CDI pour les jeunes... »

NE PAS PLOMBER LES FINANCES

Un taux de cotisation patronale pas trop élevé, c'est aussi important par rapport au paiement des pensions qui seront alors à charge de la Fédération.

« Je pense que nous ne sommes pas dans les conditions pour proposer la fin des nominations rapidement et probablement pas sous cette législature. L'idée n'est certainement pas de plomber à nouveau les finances de la Fédération. » ■

D.SW.

TOLÉRANCE ZÉRO POUR CEUX QUI AGRESSENT UN ENSEIGNANT

Enseignants, policiers, pompiers, ambulanciers, même traitement dans le nouveau Code pénal qui entrera en vigueur en septembre. C'est-à-dire ? « Ils vont y être considérés comme une fonction d'autorité », explique Valérie Glatigny. « Ça veut dire que s'ils sont victimes de violences verbales ou physiques et qu'ils portent plainte, les poursuites seront systématiques. Avec des sanctions plus importantes parce qu'un parent ou un élève s'en sera pris à un enseignant dans le cadre de ses fonctions. »

La ministre de l'Éducation rappelle que cela fait suite à une demande du MR. « On a travaillé avec le gou-

vernement fédéral pour susciter davantage de respect envers les enseignants et les inciter à sortir d'une logique de fatalisme. Ce suivi systématique d'une plainte doit servir à mettre l'accent sur le fait que les enseignants sont des figures d'autorité. Au même titre qu'un policier ou un ambulancier dans l'exercice de ses fonctions. Si un enseignant dépose plainte, il doit savoir que ça va servir, qu'il n'y aura pas de classement vertical, mais des poursuites, avec des circonstances aggravantes pour les auteurs. » ■

D.SW.

LE SOIR

Les professeurs face à la grande redistribution des emplois

détaché pédagogique Patrick Deworme contraint de reprendre son poste de directeur d'école

A la rentrée, les enseignants du secondaire supérieur passeront de 20 à 22 périodes face aux élèves. Une réforme qui doit réduire les besoins de personnel de quelque 1.300 équivalents temps plein et dont les premiers effets se font déjà sentir.

CHARLOTTE HUTIN

Deux périodes de plus pour les uns, et des heures en moins pour d'autres. A partir de cette rentrée, les enseignants du secondaire supérieur (de la 4^e à la 7^e secondaire) devront, comme leurs collègues de l'inférieur, donner 22 périodes de cours, contre 20 précédemment. Une augmentation de 10 % de leur temps d'enseignement, sans revalorisation salariale. Deux exceptions : les enseignants dans leur première année et ceux âgés de 60 ans et plus, qui peuvent rester à 20 périodes « face classe ».



TÉMOIGNAGE
C.HN

Une semaine avant la rentrée, Patrick Deworme a dû, comme les autres directions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, retourner dans son école de Leuze-en-Hainaut. Sauf que, pour cet ancien instituteur primaire, il ne s'agit pas d'un choix personnel. Détaché pédagogique depuis trois ans au Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), il occupait jusqu'à présent le poste de référent culturel pour le Peca (le parcours d'éducation culturelle et artistique). « J'aidais les équipes éducatives à mettre en place des projets et à intégrer l'art et la culture dans les apprentissages », décrit Patrick Deworme. « Mais avec la diminution du nombre de détachements, voulue par le gouvernement, le Segec a préféré mettre davantage de conseillers au soutien et à l'accompagnement dans d'autres domaines. »

C'est en visioconférence que Patrick Deworme a appris qu'il ne serait pas repris l'an prochain au Segec.

© DOMINIQUE DUCHESNES

A l'époque, s'il se plaisait dans sa fonction de directeur du Centre éducatif Saint-Pierre, où il est d'ailleurs nommé, il avait l'impression de ne plus pouvoir apporter autant à son équipe et à ses élèves. « J'étais directeur depuis quatorze ans, dont neuf dans cette école. On avait fait de gros travaux de rénovation, l'équipe pédagogique était top, les parents étaient très contents », décrit-il. En 2023, un référent Peca lui propose alors de reprendre sa place. « J'ai évidemment bien réfléchi, car un changement de direction peut déstabiliser une équipe. Comme le nombre de détachés pour cette fonction était figé par décret, j'étais persuadé de ne pas devoir retourner dans mon école. »

Depuis trois ans, c'est l'institutrice de 3^e maternelle qui le remplaçait à la direction de l'école. « Elle a accepté de faire toutes les formations pour devenir directrice », évoque Patrick Deworme. « Vu son investissement durant ces trois ans, elle est dégoûtée. Elle pense à quitter l'enseignement. L'école perd donc une directrice, mais aussi une enseignante qui faisait vraiment du bon boulot. »

« On savait que la moitié de l'équipe allait sauter »

C'est en visioconférence, au printemps dernier, que Patrick Deworme a appris qu'il ne serait pas repris l'an prochain. « On savait que la moitié de l'équipe allait sauter, ça mettait une mauvaise ambiance. J'étais toutefois fort déçu et dans l'incompréhension, n'ayant jamais eu d'avis négatif me concernant. »

Mais pour Patrick Deworme, la faute n'incombe pas seulement au gouvernement MR-Engagés. « Avec le Pacte d'excellence, le nombre de conseillers pédagogiques devait augmenter pour aider les écoles dans sa mise en œuvre », explique l'homme de 52 ans. « L'accord prévoyait que cette aide soit limitée dans le temps. Malheureusement, plusieurs fédérations de pouvoirs organisateurs, dont le Segec, n'ont pas anticipé cette donnée. »

A la demande de son pouvoir organisateur, Patrick Deworme prépare donc la rentrée de lundi prochain. « Le contact est toujours aussi bon avec les enseignants, je n'ai aucune crainte. Mais, j'espère toujours une réponse positive d'un Centre culturel pour une offre d'emploi à laquelle j'ai postulé... », admet-il. « Ce n'est donc vraiment pas évident comme situation. »

Au-delà de l'augmentation de la charge de travail, ce changement rebat aussi les cartes de l'emploi dans les écoles. Selon les estimations de l'administration, la hausse de la charge horaire doit réduire les besoins de personnel d'environ 1.300 équivalents temps plein. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et sa ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR), se justifient : cette diminution sera absorbée par les départs naturels.

Les enseignants nommés à titre définitif voient leur emploi protégé, moyennant parfois d'être réaffectés quelques heures dans une autre école ou d'être mis à disposition de leur établissement. Les temporaires, et même les temporaires prioritaires, sont davantage exposés à une perte d'heures, voire à la totalité de celles-ci.

Des mesures de protection

Un dispositif transitoire a été prévu pour les temporaires prioritaires : jusqu'au 31 décembre, ils pourront conserver le volume d'emploi dont ils disposaient au début du mois de juillet. Ces enseignants ne seront plus nécessairement en classe, mais mis à disposition de leur école pour diverses tâches. Pour les temporaires, soit les derniers arrivés, le gouvernement a aussi prévu un mécanisme transitoire, mais bien plus limité. Concrètement, un enseignant nommé qui n'aurait pas retrouvé ses deux périodes supplémentaires à la rentrée ne pourra pas reprendre la charge d'un temporaire engagé en 2026-2027.

A cette augmentation de la charge de travail s'ajoute l'arrivée du tronc commun, qui bouscule la grille horaire en 1^{re} secondaire, ainsi que d'autres économies qui touchent l'organisation des écoles. C'est le cas de la limitation des détachements pédagogiques, qui contraint des enseignants ou des directions nommés à retourner en classe, au détriment de ceux qui les remplaçaient.

À l'heure où les directions finalisent leurs horaires, les conséquences de ces choix budgétaires prennent un visage plus concret. *Le Soir* est parti à la rencontre de ces enseignants directement impactés par les mesures d'économie.

temporaire prioritaire Cyrielle Garcia Moreno perd toutes ses heures de cours à la rentrée

TÉMOIGNAGE

C.HN

Après sept ans dans l'enseignement, Cyrielle Garcia Moreno ne sait toujours pas où elle travaillera le lundi 24 août. Professeure de français, elle avait pourtant fini par trouver une forme de stabilité au Collège Saint-Michel de Gosselies. Deux ans qu'elle y occupait 18 périodes sur 20. « Je pensais enfin voir la lumière au bout du tunnel. » Nous l'avons déjà rencontrée en octobre 2025, après l'annonce des mesures d'économies. À l'époque, elle craignait de perdre une grande partie de ses heures, au profit de ses collègues nommés. « Forcément, si on donne deux

heures de plus à chacun de mes collègues, il n'en reste pas assez pour les autres. » À cela se sont ajoutées l'arrivée du tronc commun en première secondaire, et la fin de l'option latin. « Les enseignants de latin nommés peuvent récupérer des heures de français, réduisant celles des temporaires », évoque Cyrielle.

Dix mois plus tard, ses craintes se sont confirmées : « Je suis sans classe pour la rentrée. » En juillet, la première salve d'attributions des cours est tombée. « Tous mes collègues ont reçu leurs heures, et moi rien. Je savais ce que ça voulait dire. »

« Il n'y a pas de pénurie dans toutes les matières »

Avec deux diplômes – un bachelier en haute école et un master à l'université –, Cyrielle dispose pourtant du titre requis pour enseigner de la 1^{re} à la 6^e secon-

daire. « Ce que le gouvernement ne comprend pas, c'est qu'il n'y a pas de pénurie dans toutes les matières. Je crois que ce qui m'aiderait, c'est d'être prof de maths ou de néerlandais... et encore », ironise-t-elle.

Son ancienneté lui donne depuis cette année le statut de temporaire prioritaire. Face à la contestation du secteur, le parlement a adopté une mesure de protection visant cette catégorie d'enseignants. Mais, à quelques jours de la rentrée, Cyrielle ne sait toujours pas ce qu'il en sera pour elle. « Les syndicats n'en savent pas plus que nous. Ma direction a rempli les formulaires à la fin de l'année pour me permettre de rester à disposition de l'école et de garder mon salaire. Sauf qu'on sera plusieurs dans le cas. Que va-t-on nous demander de faire ? Est-ce que je vais devoir rester dans la salle des profs de 9 h à 16 h tous les jours alors qu'on a augmenté le temps de travail de mes collègues ? »

Si Cyrielle a l'habitude, n'étant pas nommée à titre définitif, de vivre chaque été avec la peur de ne pas retrouver un poste, cette rentrée scolaire est d'une autre nature. « Là où, chaque année, je vois des offres sur les réseaux sociaux ou sur Primoweb (la plateforme de la FWB qui met en lien les enseignants et les écoles, NDLR), cette année, c'est vraiment le néant. »

Toujours passionnée par son métier, l'enseignante de 30 ans remet toutefois en question son avenir professionnel. « Il faut aussi voir la réalité financière, j'ai un crédit à payer. » Pour autant, elle ne veut pas prendre de décision dans la précipitation. « Bien sûr je ne vais pas cracher dans la soupe si je suis payée jusqu'en décembre pour être à disposition de l'école. Mais après ? J'ai l'impression qu'il n'y a pas d'avenir pour moi dans ce métier. »



professeur reconverti Franck Rase se retrouve demandeur d'emploi

TÉMOIGNAGE

C.HN

Du jour au lendemain, alors que j'adorais mon boulot et que ma direction était satisfaite, je me retrouve comme demandeur d'emploi. » A 49 ans, Franck Rase n'avait jamais connu une telle satisfaction professionnelle, « grâce aux élèves et aux collègues ». Et pourtant, il se sent contraint d'y renoncer. L'Institut Saint-Joseph de Ciney, où il donnait cours d'électricité depuis deux ans, n'a plus d'heures à lui proposer. Il ne se-

« Ces réformes vont freiner beaucoup de jeunes à se lancer dans le métier », avertit Franck Rase. © DOMINIQUE DUCHESNES



rait pas contre l'idée de trouver des heures ailleurs, mais « je ne vois aucune offre correspondant à mon profil ».

Avant de devenir enseignant, Frank a travaillé dans le bâtiment. Il se lance ensuite quelques années comme indépendant, avant de retourner dans le privé. En 2024, il choisit de se diriger vers l'enseignement. Les horaires de nuit ne lui conviennent plus pour la garde de son fils, qu'il a une semaine sur deux.

Le changement de voie s'avère rapidement concluant. Franck décroche d'abord deux remplacements, puis un temps plein. Avec son statut de temporaire et ses quelques mois d'ancienneté seulement, il sait que sa situation reste fragile. « Mais au terme de la première

année, j'étais très confiant quant à la possibilité de garder mon poste l'année suivante », se souvient-il. Mi-juillet 2025, l'école le recontacte déjà pour lui proposer un horaire de 18 périodes. Franck pense alors pouvoir souffler. « Là, nous sommes fin août et j'ai reçu un mail stipulant que je n'aurais plus d'heures à la rentrée. »

Entre colère et tristesse

Dans son cas, plusieurs mesures d'économies se cumulent. Il y a bien sûr l'augmentation de la charge « face classe », mais aussi la baisse de l'encadrement dans l'enseignement qualifiant et la fin des septièmes années techniques, survenues l'année précédente. « Ces réformes vont freiner beaucoup de jeunes à se lancer dans le métier », dit-il.

Ce père célibataire se dirige déjà vers les agences d'interim en espérant retrouver du travail rapidement, même dans un autre domaine. « Je téléphone quasiment tous les jours, mais c'est la mauvaise période, entre les jobs étudiants et les flexi jobs. » Il vient de rentrer un dossier de demande d'aide auprès du CPAS de sa commune.

Sa situation est d'autant plus difficile qu'en débutant dans l'enseignement, Franck avait accepté de repartir de zéro. Il n'a pas encore eu le temps d'achever son dossier pour faire valoriser son expérience professionnelle passée. « J'ai de la peine, je suis en colère contre le système. »

Il retient malgré tout la solidarité dont ont fait preuve ses collègues nommés en se mettant en grève, alors qu'ils ne risquaient pas leur place. « Ils ont accepté de perdre du salaire pour soutenir les jeunes profs comme moi. »

Valérie Glatigny envisage de reporter la fin des nominations



© BELGA

Le CDI-E entrera en application dès la rentrée 2027. La mesure vise à mettre en place des contrats CDI sur une année civile (et non une année scolaire), afin de garantir un emploi aux jeunes enseignants. Le second volet de la mesure consiste à arrêter les nominations. Or, cela pourrait coûter (d'ici 2070) des centaines de milliers d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), dans l'éventualité où les cotisations patronales seraient maintenues au même niveau qu'aujourd'hui. « J'ai été aussi loin que possible dans les négociations avec le fédéral pour avoir un taux de cotisation patronale plus bas pour que ce soit tenable pour la FWB », a déclaré la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR, photo) à Sudinfo ce mercredi. « En l'absence de réponse claire du fédéral, cette deuxième partie est en suspens, et probablement qu'on n'arrivera pas à la fin des nominations d'ici la fin de la législature. On ne veut pas plomber les finances de la Fédération. » M.B.L.

professeure nommée « Je pensais être protégée » : le désarroi de Marie-Astrid Huys



Avec la réforme du mi-temps thérapeutique, Marie-Astrid voit ses heures non prestées de moins en moins rémunérées. © SYLVAIN CRASSET

TÉMOIGNAGE

C.HN

Dix heures, ou plutôt dix fois 50 minutes. C'est finalement le nombre de périodes que Marie-Astrid Huys, professeure de néerlandais, donnera à l'Institut Paridaens de Beaumont. Dix, au lieu des six à huit annoncées par sa direction quelques semaines plus tôt. Depuis ce lundi 18 août, elle respire un peu mieux. « Après plusieurs semaines d'incertitude, je peux enfin commencer à préparer mes cours. » Elle ignore toutefois où elle effectuera sa dernière heure pour compléter son mi-temps thérapeutique, suite au passage de 20 à 22 périodes.

En étant nommée, Marie-Astrid espérait bénéficier d'une certaine sécurité face aux mesures d'économie. « Je pen-

sais être protégée. Je comprenais aussi la nécessité de combler le déficit », reconnaît-elle. Jusqu'à ce qu'elle s'aperçoive des effets sur ses plus jeunes collègues, mais pas que. Sa directrice lui annonce, en juin, qu'elle n'aurait plus assez d'heures pour elle à la rentrée. « Elle m'a dit que je pourrais devoir faire jusqu'à 60 kilomètres pour compléter mon horaire. »

Son mi-temps thérapeutique dans le viseur

Traductrice de formation, originaire de Flandre, Marie-Astrid s'était installée en Wallonie il y a 16 ans pour se rapprocher du travail du papa de ses enfants. « A l'époque, on cherchait plein de profs qui parlaient néerlandais », se souvient-elle. « Le métier m'a énormément plu. »

Si elle est nommée pour 18 périodes,

Marie-Astrid bénéficie d'un mi-temps thérapeutique depuis septembre 2025. Malgré des problèmes de santé et les recommandations de son médecin, l'enseignante a repoussé pendant des années le moment de lever le pied. « Je suis atteinte de la fibromyalgie et de fatigue chronique. Donc, si je dois travailler sur deux implantations, c'est compliqué. »

A cette incertitude sur ses heures s'ajoute la réforme du mi-temps thérapeutique. A partir de la rentrée, le dispositif sera limité dans le temps et la rémunération de la partie non prestée sera progressivement réduite. « Cette année, j'étais payé 100 % pour les heures que je prestais et 80 % pour les autres. A la rentrée, ça tombera à 60 %. Et après ? Je ne sais pas. »

Des aménagements ont toutefois été prévus par le gouvernement. Les personnes atteintes d'une maladie grave seront exemptées de la limitation. Les enseignants pourront bénéficier d'une nouvelle période de deux ans à partir de 2026-2027. Et après dix ans d'ancienneté, les compteurs sont remis à zéro. Mais pour Marie-Astrid, l'inquiétude demeure. « J'ai l'impression qu'en tant qu'enseignante, personne malade, mais aussi maman, on prend beaucoup de coups en une fois. »

Car aux conséquences professionnelles s'ajoutent les inquiétudes financières. Marie-Astrid a été maman au foyer pendant trois ans et demi. Une période qui, avec la réforme des pensions, pourrait aussi peser sur ses droits futurs.

La Libre BELGIQUE

